



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20251208-lmc1532629-DE-1-1
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Publication électronique le : 23 décembre 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 8 DÉCEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Maïté MULOT-FRISCOURT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Laurent DUPORGE, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Brigitte PASSEBOSC.

Absent(s) : Mme Caroline MATRAT, M. Pierre GEORGET, M. Frédéric MELCHIOR, M. Steeve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

FORFAIT PRÉVENTION ATTRIBUÉ AUX SERVICES AUTONOMIE À DOMICILE MIXTES

(N°2025-540)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.233-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 24/11/2025 ;

Messieurs Ludovic LOQUET et Ludovic PAJOT ainsi que mesdames Sylvie MEYFROIDT, Karine GAUTHIER et Carole DUBOIS, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Monsieur Pierre GEORGET, intéressé à l'affaire et excusé, n'a pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer, aux 12 Services Autonomie à Domicile (SAD) mixtes mentionnés en annexe 1, un forfait prévention d'un montant total de 361 411 € au titre de l'année 2025, selon la répartition précisée dans l'annexe et selon les modalités reprises au rapport joints à la présente délibération.

Article 2 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C02-423B01	934/6568/4232	Autres participations – autres actions de prévention	2 733 640,00	361 411,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 35 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 5 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National)
Absents sans délégation de vote : 4 (Groupe Socialiste ; Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National)

(Adopté)

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 8 décembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRES

REPARTITION FORFAIT PRÉVENTION SERVICES AUTONOMIE À DOMICILE MIXTES

Service autonomie à domicile mixte aide et soins	FINESS gestionnaire	Montant forfait prévention 2025/2026	Catégories d'actions concernées
3S - Scarpe Sensée Services Ecousset-Saint-Mein	620029991	54 405 €	Développer la pratique d'activités physiques adaptées, lutter contre la sédentarité, maintenir la mobilité Stimuler la mémoire, les capacités cognitives et prévenir les troubles du sommeil Promouvoir l'estime de soi et le bien-être, prévenir la dépression et les risques suicidaires
ADOMILYS Aire-sur-la Lys	620037093	40 473 €	Promouvoir une alimentation favorable à la santé Développer la pratique d'activités physiques adaptées, lutter contre la sédentarité, maintenir la mobilité Stimuler la mémoire, les capacités cognitives et prévenir les troubles du sommeil Promouvoir l'estime de soi et le bien-être, prévenir la dépression et les risques suicidaires Adapter et sécuriser le cadre de vie Prévenir et accompagner les troubles sensoriels (vision, audition, santé bucco-dentaire...)
AMB ASSAD Ardres	620001735	35 934 €	Promouvoir une alimentation favorable à la santé Développer la pratique d'activités physiques adaptées, lutter contre la sédentarité, maintenir la mobilité Faciliter l'accès aux droits et l'usage du numérique
ASSAD Le Portel	620001560	13 230 €	Promouvoir une alimentation favorable à la santé et le bien-être, prévenir la dépression et les risques suicidaires Développer la pratique d'activités physiques adaptées, lutter contre la sédentarité, maintenir la mobilité Faciliter l'accès aux droits et l'usage du numérique
CCAS de Lillers	620109801	3 000 €	Promouvoir une alimentation favorable à la santé Développer la pratique d'activités physiques adaptées, lutter contre la sédentarité, maintenir la mobilité Stimuler la mémoire, les capacités cognitives et prévenir les troubles du sommeil Promouvoir l'estime de soi et le bien-être, prévenir la dépression et les risques suicidaires Adapter et sécuriser le cadre de vie
Communauté de Communes Osartis-Marquion	620001768	25 000 €	Promouvoir une alimentation favorable à la santé Développer la pratique d'activités physiques adaptées, lutter contre la sédentarité, maintenir la mobilité Stimuler la mémoire, les capacités cognitives et prévenir les troubles du sommeil Promouvoir l'estime de soi et le bien-être, prévenir la dépression et les risques suicidaires Adapter et sécuriser le cadre de vie
Dominiane Desvres	620332771	25 957 €	Promouvoir une alimentation favorable à la santé Développer la pratique d'activités physiques adaptées, lutter contre la sédentarité, maintenir la mobilité Stimuler la mémoire, les capacités cognitives et prévenir les troubles du sommeil Promouvoir l'estime de soi et le bien-être, prévenir la dépression et les risques suicidaires Faciliter l'accès aux droits et l'usage du numérique
FILIERS	750050759	16 887 €	Promouvoir une alimentation favorable à la santé Développer la pratique d'activités physiques adaptées, lutter contre la sédentarité, maintenir la mobilité Stimuler la mémoire, les capacités cognitives et prévenir les troubles du sommeil Promouvoir l'estime de soi et le bien-être, prévenir la dépression et les risques suicidaires
SIVOM du Béthunois	620104976	28 000 €	Promouvoir une alimentation favorable à la santé Développer la pratique d'activités physiques adaptées, lutter contre la sédentarité, maintenir la mobilité Stimuler la mémoire, les capacités cognitives et prévenir les troubles du sommeil Promouvoir l'estime de soi et le bien-être, prévenir la dépression et les risques suicidaires Faciliter l'accès aux droits et l'usage du numérique
SIVOM du Bruayais	620037267	18 408 €	Promouvoir une alimentation favorable à la santé Développer la pratique d'activités physiques adaptées, lutter contre la sédentarité, maintenir la mobilité Stimuler la mémoire, les capacités cognitives et prévenir les troubles du sommeil Promouvoir l'estime de soi et le bien-être, prévenir la dépression et les risques suicidaires
UNA des Pays du Calaisis	620024901	20 000 €	Promouvoir une alimentation favorable à la santé Développer la pratique d'activités physiques adaptées, lutter contre la sédentarité, maintenir la mobilité Stimuler la mémoire, les capacités cognitives et prévenir les troubles du sommeil Promouvoir l'estime de soi et le bien-être, prévenir la dépression et les risques suicidaires Adapter et sécuriser le cadre de vie Faciliter l'accès aux droits et l'usage du numérique
UNARTOIS Sainte-Catherine	620018846	80 107 €	Promouvoir une alimentation favorable à la santé Développer la pratique d'activités physiques adaptées, lutter contre la sédentarité, maintenir la mobilité Stimuler la mémoire, les capacités cognitives et prévenir les troubles du sommeil Promouvoir l'estime de soi et le bien-être, prévenir la dépression et les risques suicidaires Adapter et sécuriser le cadre de vie Prévenir et accompagner les troubles sensoriels (vision, audition, santé bucco-dentaire...) Faciliter l'accès aux droits et l'usage du numérique
TOTAL		361 411 €	

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction de l'Autonomie et de la Santé
Service des Dynamiques Territoriales et Stratégies

RAPPORT N°46

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 8 DÉCEMBRE 2025

FORFAIT PRÉVENTION ATTRIBUÉ AUX SERVICES AUTONOMIE À DOMICILE MIXTES

La Commission Des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et de l'Habitat Inclusif (CDF HI) a pour objectif de coordonner au sein du département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune. Elle repose sur une gouvernance partagée de l'ensemble des membres de droit.

Les financements consacrés concernent à la fois ceux dédiés au dispositif par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) dans le cadre de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV) mais également les financements propres à chacun des membres de droit de la Commission.

Les orientations de la CDF sont en cohérence avec le Projet de mandat et le Pacte des solidarités humaines 2022-2027 et répondent à plusieurs ambitions :

- ambition 2 : Aller au-devant des personnes les plus vulnérables ;
- ambition 3 : Evaluer chaque situation dans sa globalité en tenant compte des ressources de la personne et de son environnement ;
- ambition 5 : Promouvoir la santé à tous les âges de la vie ;
- ambition 10 : Renforcer l'accompagnement à domicile en respectant les choix et les rythmes de chacun ;
- ambition 11 : Développer de nouvelles formes d'habitat développant le lien social.

Le présent rapport concerne l'axe 3 relatif au financement d'actions de prévention par les Services Autonomie à Domicile (SAD) mixtes (anciennement Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD)) au titre de la période 2025-2026.

Depuis 2018, les services dispensant à la fois de l'aide et du soin à domicile sont éligibles à l'octroi d'un forfait pour la mise en place d'actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie. Ils doivent à cette fin soumettre aux services du Département un projet annuel.

Les actions financiables peuvent couvrir les domaines suivants de la prévention :

- alimentation ;
- activité physique adaptée ;
- stimulation de la mémoire et des capacités cognitives ;
- vision et audition ;
- troubles du sommeil ;
- hygiène bucco-dentaire ;
- promotion du bien-être, de l'estime de soi et prévention du risque suicidaire ;
- adaptation et sécurisation du logement ;
- accompagnement dans l'accès aux droits ;
- inclusion numérique.

Au regard de l'instruction des projets annuels, il est proposé de répartir entre les 12 SAD mixtes listés en annexe 1 l'enveloppe globale de 361 411 € au titre de l'axe 3.

Ces services ayant tous contractualisé avec le Département, les conditions d'attribution du forfait prévention sont fixées par un avenant aux Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) existants.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer, aux 12 SAD mixtes mentionnés en annexe 1, un forfait prévention d'un montant total de 361 411 € au titre de l'année 2025, selon la répartition précisée dans cette annexe 1.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C02-423B01	934/6568/4232	Autres participations – autres actions de prévention	2 733 640,00	687 856,38	361 411,00	326 445,38

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 24/11/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY